
LETTRE SUR L'ÉDUCATION DES ENFANTS

PAR

ABOU HAMED EL-R'AZZALY

Parmi les rares auteurs musulmans qui ont écrit sur l'éducation des enfants, l'imam R'azzaly est, sans contredit, le plus célèbre. Né en 430 (1038 J.-C.), à Tous, dans le Khorassan (Perse), mort en 505 (1111 J.-C.), Abou Hamed Mohammed ben Mohammed ben Ahmed El-R'azzaly, surnommé « l'argument de l'islam », est le plus grand théologien et philosophe que l'orthodoxie musulmane ait vu naître. Ses études terminées, il parcourut presque tout l'Orient musulman : professeur au collège En-Nid'amyâ à Bagdad, conférencier éminent à Damas, rhéteur habile à Hamadân et à Tous même. Il alla jusqu'à se faire sousitaire pour étudier l'ascétisme qu'il combattit plus tard.

Parmi les ouvrages qu'il composa, il convient de citer *La Véification des sciences religieuses*, *Les tendances des philosophes*, *Le Préservateur contre l'erreur*, et la *Destruction [des systèmes] des philosophes*. A ce dernier ouvrage, Ibn Rochd (Averroès) répondit par son livre intitulé : *Destruction de la Destruction [des systèmes] des philosophes*.

La vie et les œuvres de R'azzaly ont préoccupé non seulement des auteurs musulmans tels que Ibn Khallikan (I, 586), Abou l-Feda (III, 274) et Ibn el-Athir (IX, 172), mais encore les plus célèbres orientalistes européens, soit par des traductions (Hammer, Schmolders, Barbier de Meynard), soit par des notices (Gosche, Munk, Renan, Dugat, etc.).

Nous avons voulu, en donnant la traduction de cet opuscule,

publié récemment à Tunis (1314 hég.), faire connaître les idées de ce célèbre philosophe sur l'éducation des enfants. Il peut être utile, croyons-nous, et surtout au moment où la question de l'enseignement des indigènes est à l'ordre du jour, de savoir ce que pourrait être cet enseignement d'après les quelques savants musulmans qui ont daigné écrire sur l'éducation et l'instruction des enfants.

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux ! Que Dieu répande ses grâces et ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed, sur sa famille, ses compagnons, ses épouses, ses enfants et tous les membres de sa famille !

Sachez, ô lecteur (que Dieu vous assiste et vous guide dans toutes vos affaires !) que l'enfant est un dépôt précieux confié à ses parents. Son âme candide est une perle inestimable, pure et intacte. Il est disposé à prendre la direction qu'on lui indique. Si on lui montre le bien et si on l'habitue à le faire, il grandira en le pratiquant ; et alors il sera heureux ici-bas et dans l'autre monde, car le Prophète (que Dieu le bénisse et lui accorde le salut !) a dit : « Le bien est une habitude et le mal est une tentation accidentelle (1) ».

Sachez encore que ses parents et son précepteur participeront avec lui aux récompenses auxquelles son éducation et son instruction pourront lui donner droit dans l'autre monde. Si on lui montre le mal et qu'on l'abandonne à lui-même comme une bête, il sera malheureux et mourra misérablement. Le péché qu'il aura commis sera écrit sur le feuillet de celui qui a été

(1) Nous avons traduit **كَاجَة** par tentation accidentelle, ainsi que l'entendent Djemal ed Dîn el Qâsimy, cité par le journal *Tamarat et Founoun* (n° 4493), et Cheikh Mohammed Abdou, dans son commentaire des Séances de Bâyî ez Zamâñ el Hamadâny (p. 20, note 6). Un auteur anonyme l'explique par le mot **كَلْب** résistance et opposition envers quelqu'un. Enfin d'après le cheikh Quïder el Khâlîly (p. 4) **الشَّرْ طَبِيعٌ وَالْخَيْرُ تَفْلِيدٌ** « Le mal est une qualité innée, tandis que le bien est une qualité acquise ».

chargé de son éducation ou qui en a eu la tutelle. D'ailleurs, Dieu, Très-Haut, a dit : O vous qui croyez ! sauvez vos familles et vous-mêmes du feu (1) ».

SECTION I. — Sachez que les filles et les garçons, en fait d'éducation, sont égaux, sauf dans quelques rares circonstances, savoir, l'obligation de la guerre contre les infidèles.

L'histoire rapporte que, lorsque le verset « sauvez vos familles et vous-mêmes, etc... » fut révélé, le Prophète (que Dieu le bénisse et lui accorde le salut !) fondit en larmes et dit : « O Fatima, fille de l'Envoyé de Dieu, je ne puis rien faire pour toi contre les décrets de Dieu (2) ».

En commençant l'éducation de l'enfant, il est bon de ne pas l'habituer à la mollesse et aux plaisirs ; car ce sont là deux habitudes blâmables, qui, souvent, le conduisent à la misère.

Ne lui vantez pas la beauté du vêtement, car il dépenserait sa vie entière à la recherche de la toilette, une fois devenu grand.

SECTION II. — Le père est tenu de veiller sur lui avec soin et de ne pas négliger son éducation. Quand il le verra désapprouver certaines actions blâmables, il pourra dire que l'âme de son enfant commence à s'éclairer : ce qui serait une faveur de Dieu, Très-Haut.

SECTION III. — Sachez que les premiers défauts qui se manifestent généralement chez l'enfant sont l'excès dans le manger, et le refus (instinctif) d'en donner à autrui. Il importe donc de l'en corriger. De même, il doit prendre la nourriture avec sa main droite, pronon-

(1) Coran, ch. LXV, vers. 6 : « O vous qui croyez ! sauvez-vous vous-mêmes, ainsi que vos familles, du feu, dont l'aliment sera les hommes et les pierres ». Les commentateurs Zamakhchary et Qâdy Bidaouy ajoutent pour expliquer ce verset : « Sauvez-vous vous-mêmes en ne faisant plus de péchés et en pratiquant les devoirs de la religion, et vos familles en les exhortant à suivre le droit chemin et en leur donnant une bonne éducation ».

(2) Comparez Coran, ch. XII, vers. 67. Voir aussi Ibn Khaldoun, *Prélim. I, 43*, de la traduction de De Slane.

cer le nom de Dieu avant de manger (et de boire), se servir de ce qui est devant lui sans allonger le bras (s'asseoir à table avant son père est une action plus blâmable encore), bien mâcher les aliments sans se presser, ne pas manger plusieurs sortes de viande à la fois. Le repas fini, le père doit lui ordonner de louer Dieu Très-Haut, de se lever et de se laver les mains en lui faisant comprendre que la propreté est une chose agréable et qu'elle est la base de la religion musulmane. D'ailleurs, se laver les mains est un acte méritoire, et la Tradition rapporte les paroles suivantes du Prophète : « Se laver les mains avant de manger éloigne de nous l'éléphantiasis, les laver après éloigne la pauvreté (c'est-à-dire l'aspect misérable) ». Le père ne doit pas lui laisser salir ni ses vêtements ni ses mains ; de même, il doit l'empêcher de s'asseoir dans un endroit soupçonné impur, en y appelant toute son attention, ce qui stimulera ses efforts pour la propreté. Il l'habituerà à manger, de temps en temps, du pain sans mets assaisonné ; car, d'après l'opinion unanime des philosophes, celui qui mange plus de pain que d'autre chose verra sa sagesse grandir, son indulgence s'étendre, son intelligence devenir plus prompte et son jugement plus perspicace, surtout s'il y a avec le pain des choses douces telles que du miel ou des dattes. La Tradition rapporte que le Prophète a dit à propos du pain : « Mangez du pain avec des dattes, mais ne le dites pas aux hypocrites (en matière de religion), ainsi que me l'a recommandé l'Ange Gabriel (que le salut soit sur lui !). »

SECTION IV. — Le père lui inspirera l'horreur de la gourmandise ; ainsi qu'a dit un certain roi à un Arabe : « Souffrez-vous de l'indigestion ? — Non, répondit-il. — Et pourquoi ? — Parce que, lorsque nous préparons les aliments, nous leur donnons la cuisson nécessaire, et lorsque nous mangeons, nous mâchons bien, et que nous ne fatiguons notre estomac ni par l'excès ni par le manque de nourriture ». La Tradition rapporte : « Lors-

qu'on a trop mangé, l'esprit devient lourd, la pensée dort et les membres du corps [ne se prêtent plus aux actes de l'adoration]. De plus, le Prophète (que Dieu le bénisse et lui accorde le salut !) a dit : « L'estomac est le siège de la maladie, la diète est le commencement du remède » (l'origine de toute maladie est la boulimie, car tout corps subit les conséquences du régime suivi). La *berada* بَرَادَةٌ c'est manger avant d'avoir digéré (1).

SECTION V. — Il lui fera aimer des vêtements blancs à l'exclusion de tous autres, et chaque fois qu'il verra un enfant de sa condition portant des vêtements de soie ou de couleur, il lui dira que ce ne sont pas des vêtements pour des hommes ni ceux qui sont agréables à Dieu.

SECTION VI. — Il convient de le faire entrer à l'école vers la fin de sa quatrième année ; car un de nos maîtres de Tous (2), homme savant et pieux, a dit qu'il avait expérimenté ce fait, que tout enfant qui entre à l'école à cet âge deviendra jurisconsulte, pieux ou dignitaire.

L'enfant, garçon ou fille, n'apprendra aucune poésie où il est question d'amour. Garde-toi, garde-toi bien de faire apprendre à la fille l'écriture et le chapitre de Joseph (3). On raconte qu'un sage passant devant un maître qui enseignait l'écriture à une femme, lui fit des reproches en lui disant : « N'ajoute pas du bois à l'incendie ».

Il est bon d'apprendre à la fille le chapitre de la Lumière (4). Il faut se méfier de la poésie, car elle fait naître le vice dans le cœur des enfants (5).

(1) De Slane considère ce hadith comme apocryphe (*Protég.*, II, 387).

(2) Tous est le nom d'une ville du Khorassan, dont on aperçoit actuellement les ruines à une distance de sept heures vers NNW de Mesched. Elle est la patrie de Firdousi, le plus illustre poète persan, et de R'azzâly, notre auteur.

(3) Coran, ch. XII. Il y est parlé d'amour (Joseph et la femme de Putiphar).

(4) Coran, ch. XXIV ; dans ce chapitre il est parlé des devoirs de l'époux et de l'épouse.

(5) Il s'agit, sans doute, de poésies d'amour.

SECTION VII. — On l'empêchera de se reposer sur un lit moelleux, et on lui fera regarder comme vilain le fait de découvrir ses parties sexuelles ou ses membres en entier. Il ne se pressera pas en marchant, ni ne se vantera jamais de quelque chose au détriment de ses égaux. Quand le père l'entendra dire de vilains mots, il le réprimandera, en le regardant de travers d'un air indigné. Quand il lui entendra dire une belle parole, il invoquera Dieu en sa faveur, le comblera d'éloges en lui montrant la beauté de cette parole ; car cela le portera davantage à faire le bien pour le bien et l'éloignera du mal. On l'habituerà aux actions nobles et généreuses, à la modestie devant les amis de son père et devant tous ceux qui sont plus âgés que lui. Quand il quittera l'école, il s'adonnera à des jeux innocents, car cet exercice le délassera des fatigues de l'éducation. Empêcher l'enfant de jouer et le forcer toujours à étudier, cela tue l'esprit, annihile l'intelligence, rend la vie insupportable, l'oblige à méditer une ruse pour y échapper ; et il se peut que souvent il mente, fasse le malade, fuie le travail qui l'asservit. L'enfant à l'école ressemble à l'hypocrite (en matière de religion) à la mosquée, ou bien à l'oiseau dans la cage (1).

SECTION VIII. — On rapporte que Rabi'a (2), maître de Malek ben Anes (3) (que Dieu soit satisfait de lui !), a dit : « Il est convenable d'acheter à l'orpheline un jouet de ses propres deniers (à elle) pour l'amuser. » Voilà un point très important (en droit).

(1) Ces paroles sont attribuées à Malek ben Anes, d'après Chàarany (Voir *Tabaqât*, 1, 51, éd. Caire).

(2) Rabi'a' r-raïy, célèbre traditionniste, mort en 136 de l'hégire (7 juill. 753) à El-Hachemya, près d'Anbar, dans l'Irak arabe (voir Ibn Khallikan, 1, 128).

(3) Malek ben Anes (93-179 de l'hégire, 711-793 avant J.-C.), chef de l'une des quatre écoles orthodoxes qui se partagent le monde musulman, auteur d'un recueil de hadits, la *Mouattâ* (Voir *Tabaqât*, de Chàarany, 1, 51, éd. Caire ; Ibn Kallikan, 1, 555, éd. Caire ; G. Dugat, *Histoire des philosophes et des théologiens musulmans*, p. 262).

SECTION IX. — On l'habituerà à obéir à son précepteur et à ne pas lui répliquer quand il lui commandera de faire le bien. Il est bon de lui ordonner de faire la prière et les ablutions avant l'âge de puberté et le jeûne pendant quelques jours du ramadhan. D'ailleurs, Malek a dit : « On ordonne à l'enfant de faire la prière avant l'âge de puberté et le jeûne après ». On lui inspirera l'horreur du vol, de l'usage des aliments défendus, du mensonge, de la perfidie, de l'indécence et de toute action blâmable. Quand il est élevé dans ces principes, il n'atteindra pas l'âge de puberté sans avoir une idée assez exacte des secrets de la loi divine, et l'on verra se manifester en lui ce qui fait le charme des yeux et la beauté de l'âme.

SECTION X. — Il ne faut pas oublier que toutes les fois que le précepteur ou le père se montre négligent à son égard, l'éducation de l'enfant devient pénible et même accablante. Il arrive souvent alors qu'il se montre désobéissant envers ses parents et croit qu'ils agissent par animosité à son égard. D'ailleurs, la clé de la science, notre seigneur Ali (1) (que Dieu lui fasse de grands honneurs !), a dit :

[Bassit] Engage tes enfants à acquérir la science dans leur jeune âge afin qu'ils t'en consolent quand ils seront grands ;

Car, ô enfant, la science étudiée à la fleur de l'âge se grave dans l'esprit comme la sculpture sur la pierre (2).

Bien plus, le Prophète (que Dieu le bénisse et lui accorde le salut !) en a fait la remarque en disant : « Tout enfant venant au monde n'est par nature, sans la direction de ses père et mère, ni juif, ni chrétien, ni image ». Un saint disait en voyant un homme qui péchait, ou faisait mal sa prière : « Combien je déplore le sort des membres de sa famille, car ils imitent ses actions ».

Il convient que le père et la mère n'aient pas honte

(1) Ali, cousin et gendre du Prophète, quatrième khalife, mourut assassiné à Koufa le 19 ramad'an 49 de l'hégire (27 janv. 661).

(2) Ces vers sont partie d'une pièce assez longue du diwan attribué à Ali.

d'enseigner à leurs enfants les préceptes de la loi divine quels qu'ils soient.

Aïcha(1) (que Dieu soit satisfait d'elle!) a dit : « Que Dieu soit miséricordieux pour les femmes des Ansar(2), car elles n'ont pas eu honte de s'initier aux préceptes de la religion ».

Il convient que le père fasse tous ses efforts pour l'éducation des filles, car la plupart des gens l'ont complètement négligée, comme si les femmes ne devaient pas être interrogées le jour du jugement dernier, et qu'il ne dût pas leur être demandé compte, comme si les parents avaient reçu l'ordre de leur faire étaler des bijoux et des toilettes ! Ils ont ainsi oublié ce qu'a dit le Prophète (que Dieu le bénisse et lui accorde le salut!) : « J'ai constaté, lors de mon ascension, que la plupart des damnés étaient des femmes ; je m'écriai : O Gabriel ! qu'ont-elles fait ? — Tu n'ignores pas que ce sont elles qui, par la direction de leur ménage, font la richesse ou la misère de l'homme. Celles qui cèdent à de mauvais penchants et celles dont l'éducation a été négligée n'entreront jamais dans le paradis et n'en sentiront même pas l'odeur » (l'odeur du paradis est sentie à une distance de cinq siècles de marche).

On rapporte que le Prophète (que Dieu le bénisse et lui accorde le salut !) a dit : « Donner de l'éducation à son fils est un acte plus méritoire que de faire l'aumône de mille [dirhems] en faveur de l'enfant » ; il a ajouté ensuite : « Mon Seigneur m'a instruit et m'a donné une bonne et solide éducation ».

SECTION XI. — Nous avons constaté que lorsque quelqu'un dit au précepteur de son fils de lui apprendre la calligraphie sans se soucier du Koran, l'enfant ne saura,

(1) Aïcha, veuve du Prophète, fille d'Abou Bekr, premier khalife, morte à Médine le 17 ramadan 57 de l'hégire (14 juill. 677).

(2) Ansar est le nom donné aux habitants de Médine qui aidèrent le Prophète dans sa mission.

en quittant l'école, ni calligraphie, ni Koran ; tandis que si l'on recommande au précepteur de lui apprendre le Koran tout d'abord, l'enfant sortira en sachant les deux, c'est-à-dire la calligraphie et le Koran. Chaf'ey (1) (que Dieu soit satisfait de lui !) a dit : « Lorsque la pudeur et la crainte respectueuse se rencontrent chez l'enfant, il y a lieu d'espérer qu'il sera heureux ». On a dit que pour compléter la grâce qu'il a accordée à son enfant en lui enseignant le Koran, le père doit lui apprendre la calligraphie, le calcul, la natation. On dit que l'enfant possède cinq qualités natives qui sont celles des saints, *abdâl* (2) : la crainte de Dieu, le manque de haine, l'exaucement de sa prière, le manque de reproche de la part de l'Ange gardien (c'est-à-dire l'impunité de ses actes), le cœur pur et sans tâches. Anes ben Malek (3) rapporte que le Prophète (que Dieu le bénisse et lui accorde le salut !) a dit : « Celui qui achète quelque chose au marché et qui, en rentrant chez lui, en donne d'abord aux filles, est bien vu de Dieu Très Haut, qui le fera entrer dans le paradis ». On dit que ceux qui, les premiers, appellent l'homme devant Dieu sont son épouse et ses enfants, en s'écriant : « Seigneur, rendez-nous justice, car il ne nous a pas fait connaître nos devoirs et a profité de notre ignorance pour nous nourrir de choses défendues » ; et Dieu les vengera.

SECTION XII. — Recommandations de Mouaouya ben

(1) Chaf'ey (767-818 J.-C.), célèbre traditionniste, fondateur de l'une des quatre écoles orthodoxes musulmanes (voir Ibn Khallikan, I, 563 ; *Tabaqât de Chaarany*, I, 49 ; *Kitâb el-Ménaqeb*, p. 37, 38 ; *Notices et extraits*, II, 486 ; Dugat, *Histoire des philosophes et des théologiens musulmans*, p. 271).

(2) Ce mot appartient au langage des Soufis ; voir Ibn Khaldoun, tr. anglaise, III, 98 ; *Not. et extr.*, XII, 334 et s. .

(3) Anes ben Malek, l'un des compagnons du Prophète et traditionniste célèbre, mourut à Basra à l'âge de 99 ans, en 93 de l'hégire (714-712 J.-C.). Voir Ibn Koteïbah, éd. Wustenfeld, p. 173 ; *Boulour' et Marâm*, I, 12, éd. Boulaq ; Dugat, *Histoire des philosophes et des théologiens musulmans*, p. 6.

110 LETTRE SUR L'ÉDUCATION DES ENFANTS

Abou Sofian (1) faites au précepteur de ses enfants (2). « O Abd es Samad (3), dit-il, commence par te corriger toi-même, avant de corriger mes enfants ; car leurs yeux sont fixés sur les tiens. Pour eux, le bien est ce que tu fais, le mal est ce que tu ne fais pas. Enseigne-les leur le livre de Dieu ; ne les force pas à l'apprendre, car ils le trouveraient ennuyeux ; ne les contrains pas à l'apprendre, car ils le fuiraient. Apprends-leur la plus morale poésie, les plus nobles maximes. Ne leur fais abandonner aucune étude tant qu'ils ne la possèdent pas ; car le trop grand nombre de choses dans le cerveau brouillent les idées. Menace-les de ma colère et punis-les à ma place. Sois comme l'habile médecin qui ne se presse pas de distribuer le remède avant de connaître la maladie. Fais-les éviter toute conversation avec les femmes. Apprends-leur les préceptes des philosophes. Ne sois pas faible à leur égard, car je n'admettrais aucune excuse, vu la grande confiance que j'ai en ta capacité. Salut.

M. BENCHENEBA.

(1) Mouaouya ben Abou Sofian, compagnon du Prophète, gouverneur de Syrie, fondateur de la dynastie des Omeyades, mort le 1^{er} redjeb 60 (9 avril 680), à Damas.

(2) Dans *Le livre des étoiles ou des enfants* de Kamâl ed-din Omar Hibat Allah ben el-'Adim el-Halaby, p. 38 de l'éd. d'El-Djawaïb, ces recommandations sont faites par Amr ben 'Atabat au précepteur de ses enfants Abd es Samad. Le texte publié dans ce livre présente quelques variantes avec celui donné par notre auteur.

(3) Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur Abd es-Samad, contemporain du khalifa Mouaouya ben Abou Sofian. Mais d'après la version donnée par *Le livre des Etoiles* d'Ibn el-'Adim el-Halaby, page 38, Abd es Samad était précepteur des enfants d'un nommé Amr ben 'Ataba et non des enfants du khalife Mouaouya. Dans le même ouvrage, page 48, il est fait mention d'un précepteur du nom de 'Abd es-Samad ben Abd el A'ta, chargé de l'éducation du prince Hichâm, plus tard khalife.